



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT**

**N° 6 - Juin 2015
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la réunion plénière
du 22 Juin 2015**



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 22 JUIN 2015

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

La séance du **LUNDI 22 JUIN 2015** est ouverte à **09 H 43**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de Mmes **BALON Sylvie**, **LALANCE Corinne**, **MAYEUX Sophie**, **PAILLARD Catherine** et **M. PENSALFINI Eric**, excusés.

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de Monsieur Mathieu KLEIN.

M. Président prononce l'allocution suivante :

Bien, mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir ouvrir nos travaux. Je déclare ouverte notre session du 22 juin 2015. Je souhaite d'ores et déjà des vœux de prompt et rapide rétablissement à notre collègue Catherine PAILLARD qui a connu un week-end difficile pour sa cheville. Rien de gravissime mais cela l'empêchera d'être parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais d'abord, en premier lieu, ce matin, condamner avec la plus grande fermeté les actes de vandalisme, qui se sont produits très tôt, dimanche matin, à Homécourt, contre des véhicules du conseil départemental. Ce n'est pas la première fois que nous constatons ceci sur le territoire. De nombreux véhicules de service du département ont été incendiés, ont été abimés. Aujourd'hui, ce sont des familles qui seront privées de l'accompagnement qu'elles sont en droit d'attendre, car ces outils du service public ne seront pas disponibles pour nos professionnels. Je veux ici les rassurer en leur confirmant que des mesures seront prises très rapidement pour assurer la continuité du service public départemental, et je tiens à saluer, tout particulièrement, nos services territoriaux, particulièrement, bien sûr, Mylène GAUCHE, la directrice territoriale, ainsi que celles et ceux qui, avec elle, étaient sur place, dès dimanche. Je veux aussi exprimer ma solidarité, et j'associe l'ensemble de notre assemblée, tout particulièrement Manuela RIBEIRO, déléguée territoriale, et Jean-Pierre MINELLA, maire de la commune, aux agents du territoire qui, ont été particulièrement blessés par ce nouvel acte de vandalisme.

Il y a quelques instants, nous recevions, ici même, à l'étage inférieur, avec Laurent HENART, André ROSSINOT, Dominique POTIER, Jean-Yves LE DEAUT, Jacques LAMBLIN, Jean-François HUSSON, le préfet Stéphane BOUILLON, préfet préfigurateur de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, ainsi que le préfet de Meurthe-et-Moselle, Raphaël BARTOLT. Nous les recevions dans le cadre du dialogue que nous avons engagé à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle avec eux, autour de la constitution de cette nouvelle région. Nous leur avons redit notre volonté conjointe de voir la région du Grand Est se construire dans la complémentarité de ses territoires. Soutenir Strasbourg comme capitale de la nouvelle région était, à mes yeux, naturel, et d'ailleurs, avec les présidents des départements de la Meuse et des Vosges, nous nous sommes exprimés en ce sens dès juillet 2014.

Raison de plus pour porter ensemble, élus meurthe-et-mosellans, l'idée que Nancy accueille le siège de la future Agence régionale de Santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et la coordination des trois académies. Nous ne plaçons pas dans le souci de se partager un gâteau équitablement, nous plaçons pour que les forces propres à chaque territoire soient reconnues et donnent ainsi du sens à cette nouvelle région. A côté de l'ARS, à côté du rectorat coordonnateur, et en cohérence avec les pôles d'excellence en santé et en éducation-formation que portent Nancy et la Meurthe-et-Moselle, nous souhaitons que la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports, de la Cohésion sociale et la Vie associative, que la DIRECCTE, soient basées à Nancy. Nous soutenons l'implantation à Metz

de la DREAL et de l'assemblée régionale, ainsi que le maintien à Epinal, de la Chambre régionale des comptes.

Dès novembre 2014, je vous le disais aussi, ici même, que le développement métropolitain de la région ACAL ne pouvait être concentré sur la seule eurométropole de Strasbourg. Je soutiens la construction métropolitaine autour de Nancy et autour de Metz, avec le souci qu'aucun territoire ne soit laissé sur le bord du chemin. La loi NOTRe, qui sera adoptée définitivement par le Parlement dans quelques jours, renforce la fonction de solidarité territoriale du département. Nous devons consacrer la même énergie à construire le développement métropolitain de l'espace lorrain dans la région ACAL qu'à y accrocher les territoires non métropolitains. J'étais, pas plus tard qu'hier matin, à Tanconville, et j'ai eu le plaisir de constater, avec le maire et avec le président de la Communauté de communes du Piémont vosgien, que de jeunes ménages s'installent, et que la population progresse. Le département de demain, c'est celui qui favorisera, par des mécanismes de péréquation horizontale renforcés, le soutien du service public et des services au public dans les territoires ruraux, pour que ces jeunes ménages, à Tanconville dans l'est lunévillois, et ailleurs en Meurthe-et-Moselle, et ces familles, puissent construire leur parcours de vie dans tous nos territoires.

Et la solidarité horizontale entre les territoires n'a de sens que si la solidarité verticale entre l'Etat et les collectivités est au rendez-vous. Le 29 juin prochain, le Premier ministre sera en Lorraine pour signer le contrat de plan Etat-Région 2015 – 2020. Je regrette vivement que la finalisation de l'aménagement du dernier tronçon de la RN4, qui concerne notre département entre Blâmont et Gogney, n'y figure pas. Je n'accepte pas l'argument de l'absence de co-financement du conseil départemental et j'ai rappelé au préfet de région et au président du conseil régional de Lorraine que, de façon continue, depuis 30 ans, le département de Meurthe-et-Moselle demande l'inscription dans les différents CPER de cet axe traversant d'est en ouest la Lorraine pour relier Paris à l'Allemagne. En outre, dans les CPER de 1989 à 2006, la programmation a permis de mobiliser de l'ordre de 116 millions d'euros sur ce projet, dont 33 millions d'euros pour le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sur l'effort total de 104 millions d'euros consentis par le département sur cette même période. En faisant ce choix, le département a souvent privilégié ce projet par rapport à la mise en œuvre de ses propres compétences.

L'engagement a été pris par le préfet de région de trouver une solution hors CPER pour que les études de ce tronçon soient lancées dans les meilleurs délais. Nous resterons particulièrement vigilants à cet égard dans les semaines et les mois qui viennent. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, lorsque je l'ai reçu, ici même il y a quelques jours, de sensibiliser le préfet BOUILLON au sujet de la RN4, lui qui est amené à être maintenant un utilisateur régulier de cette liaison est-ouest de notre nouvelle région. Il en mesure les enjeux tout particulièrement.

Au chapitre des contrats avec l'Etat, j'attire votre attention sur la nouvelle génération des contrats de ville, dossier que Stéphane HABLOT suit pour le conseil départemental. La signature du département doit être l'occasion de prendre toute notre place pour améliorer la vie des habitants des 18 quartiers prioritaires

de Meurthe-et-Moselle en mobilisant des moyens en investissement pour accompagner le Programme national de Rénovation urbaine, dit PNRU 2, comme nous l'avions d'ailleurs fait pour le programme national, dit PNRU 1, en mobilisant aussi les politiques départementales de solidarité et d'éducation pour favoriser le désenclavement des quartiers et la mixité.

La solidarité de l'Etat c'est aussi attendre qu'il assume l'égalité républicaine face aux allocations individuelles de solidarité. Vous connaissez ce dossier qui rythme nos sessions depuis plus de dix ans. Nous mesurons, chaque jour, les effets des crises successives. Collectivités de solidarités, la pression est plus forte et nos dispositifs plus fortement sollicités lorsque le contexte économique et social se dégrade ou peine à s'améliorer. Le nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active en Meurthe-et-Moselle s'élevait à 22.601 au 31 mars dernier, c'est-à-dire une augmentation de 5,3 % par rapport à la même date l'année passée. La progression, cette année, encore du nombre de bénéficiaires du RSA se traduit pour notre collectivité par une inscription supplémentaire à ce budget supplémentaire que nous vous présenterons mercredi de 3 millions d'euros. Nous abonderons les crédits de fonctionnement de l'aide sociale de près de 4 millions d'euros, c'est-à-dire au total, lors de ce BS 2015, 7 millions d'euros de crédits de crise que le conseil départemental engage dans le cadre de la solidarité qu'il exerce en direction des personnes les plus vulnérables.

Mais nous savons que cette progression constante des dépenses de solidarité n'est pas tenable sur le moyen et le long terme.

J'ai eu l'occasion de le rappeler récemment à Marilyse Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique lors d'un échange avec une délégation du bureau de l'ADF. La reconduction des dispositifs de compensations supplémentaires, les droits de mutation, les frais de gestion de la taxe foncière, obtenus dans le cadre des Accords de Matignon qu'avait négociés Michel Dinet pour le compte des départements, en 2013, et leur maintien jusqu'à fin 2017, est un impératif minimal, tout comme d'ailleurs la stabilisation globale du reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité, RSA, APA et PCH, en 2016 et 2017. Mais il est surtout indispensable que les engagements du Premier ministre devant le congrès de l'ADF à Pau, à l'automne dernier, répétés souvent depuis, soient tenus. Le travail conjoint gouvernement – départements pour le retour du RSA à l'Etat doit commencer sans tarder.

Un autre dossier majeur pour la Meurthe-et-Moselle est aussi à notre ordre du jour puisqu'au cours de cette session, André CORZANI nous proposera une motion sur le projet d'A31 bis. La position du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est attendue sur ce débat majeur pour de nombreux Lorrains amenés à utiliser chaque jour cette infrastructure. Beaucoup d'entre vous ici pourraient d'ailleurs en témoigner eux-mêmes. Le débat est complexe car il s'agit d'apporter des solutions rapides à l'engorgement routier tout en engageant des solutions alternatives à la route pour le futur. La motion qui sera soumise à votre délibération assure cet équilibre et doit nous permettre de porter une position responsable car, pour ma part, je n'imagine pas un instant que le statuquo puisse être une solution, eu égard aux dizaines de milliers de Meurthe-et-Mosellans qui en subissent quotidiennement les désagréments.

Enfin la session de juin est celle du budget supplémentaire, je l'ai dit, et du compte administratif. La première décision modificative de la mandature respecte naturellement les grandes orientations fixées dans le cadre du budget 2015, tout en intégrant les ajustements nécessaires ainsi que la reprise des résultats de 2014.

Je tiens à souligner la bonne tenue de nos indicateurs financiers malgré le contexte toujours très tendu dans lequel nous agissons. Christian ARIES nous détaillera le budget supplémentaire et je veux d'emblée saluer les choix et les efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement réalisés au cours de ces dernières années nous permettant aujourd'hui de répondre présents pour favoriser l'investissement.

Ces choix permettent à la Meurthe-et-Moselle, à son conseil départemental, d'être le moins endetté de Lorraine et nous situent 24èmes au niveau national. Notre capacité d'investissement est donc préservée et cette marge de manœuvre nous servira à produire les efforts supplémentaires prévus en 2016 et en 2017 pour le déploiement du plan Collèges Nouvelles Générations et son renforcement d'un volet transition écologique pour soutenir aussi le plan d'investissement en faveur du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle que nous avons voté lors de l'adoption du budget 2015.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, à Custines, de rappeler à nos partenaires du BTP ces objectifs, à l'occasion de la signature par la Capeb, la Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment, de la convention entre le conseil départemental et les professionnels du BTP. Ils ont souligné l'engagement de notre département à leurs côtés et la visibilité offerte pour leurs activités. Cette signature importante s'inscrit dans la droite ligne des mesures annoncées pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés public du département avec la mise en place notamment d'une détection des offres anormalement basses ou encore le renforcement du critère qualité ramené au même niveau que le critère prix. Il s'agit de choix concrets pour agir rapidement et fortement en faveur de l'emploi et de l'activité économique en Meurthe-et-Moselle.

Le conseil départemental, mes chers collègues, est en action et en mouvement, vous le voyez depuis les élections de mars dernier. Nous devons continuer et nous devons même accélérer quel que soit le format final du projet de loi NOTRE dont l'examen en seconde lecture à l'Assemblée aura lieu entre le 29 juin et le 3 juillet. Le département restera la collectivité des solidarités entre les hommes et les territoires.

Je souhaite remercier Christian ARIES et ses services pour leur investissement dans ce travail exigeant de recherche d'efficacité financière. Permettez-moi aussi de saluer l'ensemble des agents du département pour leur action quotidienne mise en relief dans le rapport d'activité qui vous a été transmis à l'occasion de cette session. A travers vous, Monsieur le Directeur général des services, je veux ici les remercier au nom de l'assemblée départementale.

Enfin, je ne peux conclure l'ouverture de cette session sans souligner, Denis, ton engagement personnel au service de notre collectivité et de cette assemblée au cours de ces 17 années, aux côtés de Michel Dinet et à mes côtés. Même si nous aurons l'occasion après-demain de saluer ton parcours parmi nous, je souhaite, alors que s'ouvre la dernière session préparée sous ta responsabilité, te rendre hommage dans l'enceinte de cette assemblée départementale que tu as servie avec un très grand professionnalisme.

Je vous rappelle, mes chers collègues, l'organisation de notre session.
La commission permanente se tiendra aujourd'hui à 14h00.
Les commissions intérieures se réuniront demain, à partir de 9h30.
La séance publique reprendra, quant à elle, mercredi à 9h00.

Je vous indique par ailleurs, vous l'avez certainement noté, en arrivant ce matin, que l'assemblée départementale des collégiens tiendra sa séance annuelle aujourd'hui. Nous aurons l'occasion, et je vous invite vivement à le faire, d'aller à leur rencontre à l'issue de la séance d'ouverture. Vous pouvez aller rencontrer des collégiens et les délégués de l'assemblée départementale des collégiens dans l'agora Michel-Dinet, et à l'issue de la commission permanente, vers 14h30, ils seront installés ici comme la coutume le veut, pour venir dialoguer avec les élus départementaux, présenter leurs travaux et nous poser les questions qu'ils ont envie de nous poser sur notre activité.

Je vous rappelle enfin que la semaine prochaine, lundi 6 juillet, de 9h à 13h, se tiendra la session extraordinaire consacrée au projet de mandat, session qui a été décalée d'une semaine, donc ce n'est pas lundi prochain mais dans 15 jours d'ailleurs, session qui a dû être décalée d'une semaine, en raison, je l'ai indiqué tout à l'heure, de la venue en Lorraine du Premier ministre, Manuel VALLS, pour la signature du contrat de plan Etat-régions, lundi 29 juin.

Je vous indique enfin, pour conclure, mais vous en aurez l'information par écrit si ce n'est pas déjà fait, que nous aurons l'occasion d'inaugurer la Cité des Paysages, sur la colline de Sion, le vendredi 26 juin, en présence de la ministre de l'Ecologie, Ségolène ROYAL.

Voilà, mes chers collègues.

---ooOoo---

La séance est levée à 11H08.

La prochaine séance aura lieu le **MERCREDI 24 JUIN 2015**, à 9H30.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 22 JUIN 2015

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2015

La séance du **MERCREDI 24 JUIN 2015** est ouverte à **09 H 45**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme BALON Sylvie**, **M. BINSINGER Luc**, **Mmes MAYEUX Sophie** et **PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. ARIES Christian**, **Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine**, **MM. BLANCHOT Patrick** et **VARIN Christopher**.

**RAPPORT N° 1 - APPELLATIONS DES MAISONS
DEPARTEMENTALES DES SOLIDARITES**

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- valide les appellations des maisons départementales des solidarités.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - TRANSFERT PROVISOIRE DES ELEVES DU
COLLEGE HAUT-DE-PENROY DE VANDOEUVRE VERS LE SITE DU
COLLEGE MONPLAISIR DE VANDOEUVRE.**

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise son président :

- à demander à M. le préfet de prendre les arrêtés nécessaires au transfert du collège Haut-de-Penroy vers le site Monplaisir,
- et à signer la convention de restauration avec le CROUS de Nancy-Metz.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DU
DEPARTEMENT**

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'ajuster les dotations de fonctionnement et de restauration 2015 pour les collèges Monplaisir et Jacques Callot à Vandoeuvre-lès-Nancy selon les modalités présentées et détaillées dans le rapport,

- d'attribuer au collège Jacques Callot à Vandoeuvre-lès-Nancy une dotation complémentaire d'un montant de 6 320 €,
 - d'attribuer au collège Georges Chepfer à Villers-lès-Nancy une dotation complémentaire d'un montant de 1 433 €,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opérations 0001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - CREATION DE 5 POSTES DE CUI-CAE AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DU POLE ACCUEIL DU CHATEAU DES LUMIERES

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise la transformation de 5 CUI-contrats emploi d'avenir en 5 CUI-CAE au sein des effectifs du Conseil départemental pour le Château des Lumières, dans le cadre des missions d'insertion du Département,
- autorise la mobilisation des crédits initialement engagés pour les contrats emploi-avenir qui ne sont pas reconduits en direction des 5 CUI CAE soit un montant de 25 779 € en dépenses, pour le recrutement de ces agents,
- et mobilise les actions d'accompagnement et de formation mises en place par le Département en direction de ces 5 agents afin de répondre à leurs besoins dans le cadre de la définition d'un parcours de professionnalisation individualisé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 5 - ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC**

Mme BEAUSERT-LEIK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la démarche telle que présentée dans le rapport,
- autorise son président à solliciter le cofinancement de l'Etat à hauteur de 40 000 €,
- et précise que les 80 000 € seront prélevés sur la nature 617 Etudes et recherches sous fonction 01 - Opérations non ventilables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS : MISE EN
PLACE D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (SDA'AP) -
NOTE D'INFORMATION ET DE CADRAGE**

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la méthodologie pour l'élaboration du Schéma d'accessibilité Agenda programmé,
- et demande que les partenaires soient saisis sur cette base.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

La séance est suspendue à 10H11 et reprise à 10H40

RAPPORT N° 7 - MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE PROJET A31BIS DANS LE CADRE DU DEBAT PUBLIC

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Préambule :

L'Assemblée Départementale souligne que le débat sur l'A31 bis s'inscrit dans un contexte de transformation des mobilités qui relève tant de l'évolution du comportement des usagers que de la nécessité de s'inscrire résolument dans la préservation de l'environnement et des ressources dans une volonté de transition énergétique.

Aussi au regard de l'état d'avancement de la procédure et du débat public engagé et particulièrement riche, dont l'Assemblée Départementale se félicite, l'Assemblée demande que les approches privilégiant des solutions alternatives favorisant cette transition énergétique et préservant les ressources naturelles soient davantage étudiées et fassent l'objet de réponses plus précises avec l'octroi de moyens spécifiques et un calendrier permettant l'implication concrète de tous les partenaires dans le cadre de la procédure.

L'Assemblée Départementale :

- **RAPPELLE l'importance du projet d'A31 Bis pour le développement de l'ensemble de** la Lorraine et de la Meurthe-et-Moselle dans la mesure où cette infrastructure consolide la dorsale Nord - Sud de la Lorraine, seule région française à partager une frontière avec trois pays (Allemagne, Belgique, Luxembourg) et assoit en complément d'autres modes de transports notamment ferroviaire la vocation de carrefour européen de la Lorraine à la croisée de deux euro-corridors : corridor C2 des Pays-Bas à la Méditerranée, corridor C3 de l'Angleterre à l'Europe centrale.

- **RAPPELLE** que la saturation de cette voie s'explique par un trafic en forte hausse depuis 15 ans (+ 28 %) induisant une perturbation de la circulation et une accidentologie encore importante avec un fort taux de poids lourds impliqués.

- **S'INTERROGE** sur l'évolution du trafic sur le Sillon Lorrain et l'intérêt de disposer d'éléments sur l'origine des trafics.

- **INSISTE** fortement sur l'intérêt de développer des solutions alternatives notamment ferrées via le Luxembourg ou encore en matière de transfert modal vers le réseau navigable fluvial.

Aussi, l'Assemblée Départementale :

- PROPOSE que soit mis en place un **observatoire de l'évolution du trafic** (même esprit que l'observatoire sur la LGV) de façon à suivre l'évolution du trafic sur le sillon, (voire l'A30 et le raccordement à Belval), la capacité d'absorber les nouvelles augmentations de trafic, à analyser l'origine des flux, l'impact des solutions alternatives évoquées, notamment le fret ferroviaire.

- DEMANDE également que la future Conférence Territoriale de l'Action Publique puisse être régulièrement informée des analyses émanant de cet observatoire et qu'un travail y soit fait avec l'ensemble des AOT de façon à offrir une **nouvelle offre de déplacement, porteuse** d'avenir et respectueuse de l'environnement (ex : co-voiturage, auto-partage, électromobilité....)

- **SOUHAITE en conséquence la réalisation rapide de ce projet.**

D'une façon générale, l'Assemblée départementale :

- SE FELICITE de la position prise par la CIG (Commission Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise) le 29 mai, prenant acte de la participation active du Grand-Duché au débat public, notamment sur la thématique de la mobilité transfrontalière. La commission a également pris acte de la volonté des partenaires de favoriser le développement d'une mobilité collective durable grâce à une exploitation multimodale de l'autoroute élargie, afin d'encourager l'utilisation des transports en commun et le covoiturage.

- DEMANDE au regard de la part importante de trafic du transit poids lourds que l'état engage des négociations avec l'union européenne afin d'obtenir l'inscription du projet A31Bis / E21 au plan d'investissement pour l'Union européenne dit "**Plan Junker**" qui doit mobiliser au moins 315 milliards d'investissements publics et privés sur la période 2015 - 2017.

- SOUHAITE en concertation avec les positions prises par les collectivités du Sillon Lorrain que l'Etat prenne l'initiative de la création avec le Luxembourg et la Belgique, dans le cadre de conventions bilatérales, d'un mécanisme de contributions financières à un fonds spécifique de soutien aux investissements en faveur de la mobilité transfrontalière (infrastructures nouvelles, covoiturage, mobilité électrique,...) permettant notamment de contribuer au financement des travaux de l'A31 - E21

- PROPOSE, en cohérence avec le Conseil Départemental de la Moselle et le Conseil Régional de Lorraine, le déploiement, à l'échelle de la nouvelle région ACAL, d'un **dispositif expérimental d'éco-taxe sur les poids lourds.**

- PREND ACTE de la décision du Parlement allemand de mettre en place un système de péage des véhicules pour l'utilisation des autoroutes et voiries nationales et de son impact sur les flux européens, renforçant aussi l'urgence d'un système de régulation des trafics au sein de la région ALCA.

- DESAPPROUVE le scénario de la concession étendue instituant un péage sur la section Bouxières / Fey. Cette hypothèse va à l'encontre à la fois de l'intérêt des Meurthe-et-Mosellans et des Lorrains qui utilisent cette voie pour des raisons professionnelles et du développement économique au regard des nombreuses zones d'activités existantes.

Concernant le projet d'A31Bis, l'Assemblée départementale :

- REGRETTE que le barreau sud-nancéien reliant Toul à Lunéville tout en étant interconnecté à la voie nord-sud N57 n'ait pas été retenue dans le rapport Mobilité 21 "pour un schéma national de mobilité durable"

- SOUHAITE disposer de tous les éléments sur la traversée de Nancy,

- RAPPELLE sa préférence pour un barreau Toul - Dieulouard concédé et autoroutier et dans ce cadre :

- DEMANDE à connaître le coût de ce barreau

- SOUHAITE connaître les modalités qui seraient mises en œuvre afin que soit canalisé le trafic poids lourds au maximum sur le nouveau tracé

- PRIVILEGIE en cohérence avec la contribution des élus du Toulinois un tracé reposant sur la réutilisation maximale des infrastructures existantes pour éviter de nouveaux prélèvements sur les terres agricoles et forestières et de nouvelles nuisances écologiques inutilement. L'Assemblée Départementale exclut en conséquence les hypothèses 1 et 2.

- CONSIDERE que la question du nombre d'échangeurs doit être abordée car le barreau doit participer au développement économique des territoires.

- DEMANDE la prise en compte des problématiques de traitement des nuisances et pollutions connexes, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air.

- DEMANDE aussi qu'il soit tenu compte des orientations de protection environnementale figurant dans la nouvelle charte du PNRL validée par la commission interministérielle du 27 janvier 2015.

- approuve la motion par :

- 24 voix pour (*élus des groupes "Front de Gauche", "Socialiste Ecologiste et Républicain" et "Non Inscrit"*),
- 18 voix contre (*les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre"*),
- 4 abstentions,

- et autorise son président à porter cette position à la connaissance de l'Etat et des acteurs concernés dans le cadre du débat public.

---ooOoo---

La séance est levée à 11H45.

La prochaine séance aura lieu le MERCREDI 24 JUIN 2015 à 13H45.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 22 JUIN 2015

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2015

La séance du **MERCREDI 24 JUIN 2015** est ouverte à 13 H 50, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme BALON Sylvie**, **MM. BINSINGER Luc**, **HABLOT Stéphane**, **Mmes KRIER Catherine**, **MAYEUX Sophie**, **PAILLARD Catherine** et **M. SCHNEIDER Pascal**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. ARIES Christian**, **Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine**, **MM. BRUNNER Gauthier**, **DESSEIN Jean Pierre**, **BLANCHOT Patrick**, **VARIN Christopher** et **Mme NORMAND Audrey**.

RAPPORT N° 8 - MISE EN PLACE ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION ENS SUR LE SITE "PRAIRIES HUMIDES, DU ROUGEVAL"

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site «Prairies humides du Rougeval », conformément au plan joint au rapport,

- et délègue à la commune de Doncourt-les-Conflans l'exercice du droit de préemption ENS dans cette zone pour toutes les aliénations susceptibles d'y intervenir,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - PROJET D'ABSORPTION DE LA SEM MEUSE AMENAGEMENT (SEMMA) PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN (SEBL)

M. TROGRLIC, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la prise de participation de la Société d'équipement du bassin lorrain (SEBL) au capital de la SEM Meuse Aménagement (SEMMA) par acquisition des 65 704 actions composant son capital social pour un prix unitaire maximum de :

- 0,53 € pour le Département de la Meuse,
- 1,00 € pour les autres actionnaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Décide les créations et transformations des postes suivants :

1/ CREATIONS DE POSTES

1.1 DGA AMENAGEMENT

Direction de la Mobilité et Territoire
Parc de l'Équipement

	Création
N° poste	3402 - 3403
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe
IB	330-536
Direction/Service	DMT Parc Exploitation
Fonction	Agent d'exploitation
Lieu d'affectation et RA	Parc de l'Équipement Tomblaine
Date d'effet envisagée	01/07/2015

1.2 DT Nancy Couronne et DT Terres de lorraine Solidarité

	Création
N° poste	3405
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Psychologue de classe normale - Psychologue hors classe
IB	379 – 966
Fonction	Psychologue
Direction/Service	DT Nancy MDS Couronne
Lieu d'affectation et RA	Saint Nicolas de Port
Date d'effet envisagée	01/09/2015

	Clôture
N° poste	1901
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG
Fonction	Secrétaire de mission
Direction/Service	DT NancyC SOL DS SSD Plateau
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Nancy et couronne
Date d'effet envisagée	31/08/2015

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1862	
Quotité du poste	100%	Temps non complet 17H30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG	
Direction/Service	DT NancyC SOL DS SSD Jarville I DT T de Lor SOL SSD	DT T de Lor SOL SSD
Fonction	Assistante social	
Lieu d'affectation et RA	CMS LUDRES CMS NEUVES MAISONS	CMS NEUVES MAISONS
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

1.3 DT TERRES DE LORRAINE

Solidarité Protection Maternelle et Infantile

	Clôture
N° poste	1775
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal
Fonction	Agent territorial TED
Direction/Service	DT T de Lor AM
Lieu d'affectation et RA	ANTENNE AMÉNAGEMENT VÉZELISE
Date d'effet envisagée	30/06/2015

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2306	2306
Quotité du poste	½ Poste permanent - ½ Poste non permanent	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Puéricultrice de classe normale, Puéricultrice de classe supérieure	Puéricultrice de classe normale, Puéricultrice de classe supérieure
IB	439-700	439-700
Direction/Service	DT T de Lor SOL PMI	DT T de Lor SOL PMI
Fonction	Puéricultrice	Puéricultrice
Lieu d'affectation et RA	CMS TOUL CENTRE	CMS TOUL CENTRE
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

2/ TRANSFORMATIONS DE POSTES

2.1 DGA RESSOURCES

2.1.1 Direction des Ressources Humaines

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	69	69
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	Attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal
Fonction	Resp serv Dév territoria	Chargé de mission
Direction / Service	DIRAT	DRH Adjoint Emploi et Parcours Professionnels
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental	Centre administratif départemental
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1459	1459
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif de 2^{ème} classe, adjoint administratif 1^{ère} classe, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
IB	348-675	340-543
Fonction	Chargé de formation	Agent gestion financ admin
Direction / Service	DRH Adjoint Emploi et Parcours Professionnels	DRH Adjoint Emploi et Parcours Professionnels
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental	Centre administratif départemental
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

2.1.2 Direction Systèmes d'Information

Etudes et Conception

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1528	1528
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe, Technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe	Ingénieur, ingénieur principal
IB	340-675	379-966
Fonction	Technicien production informatique	responsable
Direction / Service	DSI Etudes et Conception	DSI Etudes et Conception Développement
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental	Centre administratif départemental
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1522	1522
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe, Technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe	Ingénieur, ingénieur principal
IB	340-675	379-966
Fonction	Chef de projet spécialiste SI	Chef de projet architectures systèmes
Direction / Service	DSI Etudes et Conception	DSI Systèmes
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental	Centre administratif départemental
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

	Clôture
N° poste	1513
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe, adjoint technique de 1 ^{ère} classe, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Direction/Service	DSI Systèmes
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental
Date d'effet envisagée	30/06/2015

2.2. DGA SOLIDARITE

2.2.1 Protection Maternelle et Infantile

Modification du grade des postes de puéricultrices territoriales suite à une modification législative

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1311	1311
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal	Rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe
IB	350 - 675	348 - 675
Fonction	Conseiller handicap	Assistant administratif
Direction / Service	DPAPH MDPH Conseillers handicap	DPAPH MDPH Equipe pluridisciplinaire
Lieu d'affectation et RA	MDPH	MDPH
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

2.3 DT VAL DE LORRAINE

Aménagement

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1782	1782
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	Adjoint technique de 2^{ème} classe, adjoint technique de 1^{ère} classe, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe
IB	340-567	330-536
Direction/Service	DT Val de Lor AM Champi	DT Val de Lor AM Champi
Fonction	Agent d'exploitation	Agent d'exploitation
Lieu d'affectation et RA	Centre d'exploitation Champigneulles	Centre d'exploitation Champigneulles
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

2.4 DT LONGWY

Ressources Entretien

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	796	796
Quotité du poste	17h30	17h30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint administratif de 2ème classe, adjoint administratif 1ère classe, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe
IB	340 - 543	340 - 543
Direction/Service	DT Longwy Ressources	DT Longwy Ressources
Fonction	Chargé d'accueil	Chargé d'accueil
Lieu d'affectation et RA	MDD DT LONGWY	MDD DT LONGWY
Date d'effet envisagée	30/06/2015	01/07/2015

2.5.1 DT BRIEY

Solidarité Protection de l'Enfance

	Création
N° poste	3404
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Psychologue de classe normale, psychologue hors classe
IB	379 – 966
Fonction	Psychologue
Direction/Service	DT Briey SOL MDS Jarny Piennes PE
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Briey
Date d'effet envisagée	01/09/2015

	Clôture
N° poste	1590
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Technicien, technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe
Fonction	Technicien ingénierie
Direction/Service	DT Briey Aménagement
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Briey
Date d'effet envisagée	30/08/2015

	Clôture
N° poste	3168
Quotité du poste	Temps non complet 17h30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe
Fonction	Assistant territorial insertion
Direction/Service	DT Briey Economie Solidaire Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Briey
Date d'effet envisagée	31/08/2015

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2085	
Quotité du poste	100%	
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Psychologue de classe normale, psychologue hors classe	
IB	379 – 966	
Direction/Service	DT Briey SOL ASE équipe	DT Briey SOL MDS Joef Briey
Fonction	Psychologue	Psychologue
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Briey	MDD DT Briey
Date d'effet envisagée	30/08/2015	01/09/2015

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir,
- les élus des groupes "Front de Gauche", "Socialiste Ecologiste et Républicain" et "Non Inscrits" déclarent voter pour.

RAPPORT N° 11 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT SUR L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AIRE URBAINE NANCEIENNE

M. ARIES, rapporteur
 Le conseil départemental,
 Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes de Lorraine sur la gestion de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne à compter de l'exercice 2008 jusqu'à la période la plus récente.

**RAPPORT N° 12 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES -
RAPPORT SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-
ET-MOSELLE**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes de Lorraine sur la gestion du département de Meurthe-et-Moselle à compter de l'année 2007.

**RAPPORT N° 13 - RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2014**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2014.

**RAPPORT N° 14 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS,
ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS
IMMOBILIERS AU COURS DE L'ANNEE 2014**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte au président des informations contenues dans ce rapport.

**RAPPORT N° 15 - INFORMATION DONNEE A L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE SUR LES DELEGATIONS AU PRESIDENT EN
MATIERE DE BAUX ET D'INDEMNITES SUITE A SINISTRE EN 2014**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte au président des informations contenues dans ce rapport.

**RAPPORT N° 16 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - RESULTATS
GENERAUX**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

A 16H29 le président du Conseil départemental, Mathieu KLEIN, quitte la salle pour le vote.

La séance est présidée par la 1ère vice-présidente, Mme Valérie BEAUSERT-LEICK.

- Vu les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par madame Annie Rouilleaux, Payeur départemental pour l'exercice 2014,

- Vu les comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2014 présentés par monsieur Mathieu Klein, Président du Conseil départemental de Meurthe et Moselle,

- Vu les pièces justificatives apportées à l'appui dudit compte,

- Considérant que les comptes administratifs 2014 du Président du Conseil départemental sont en concordance avec les comptes de gestion 2014 du Payeur départemental,

- **Arrête :**

• **Article 1^{er}** : le conseil départemental approuve les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par madame Annie Rouilleaux, Payeur départemental, pour l'exercice 2014,

• **Article 2** : le conseil départemental de Meurthe et Moselle donne son approbation aux comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2014 présentés par son Président, monsieur Mathieu Klein,

• **Article 3** : statuant sur les opérations de l'exercice 2014, sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes, le conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2014.

Lors du vote correspondant :

- les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes sont adoptés à l'unanimité,

- les comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2014, présentés par M. Mathieu KLEIN, président du conseil départemental, sont ainsi adoptés :

- les élus des groupes "Front de Gauche", "Socialiste Ecologiste et Républicain" et "Non Inscrit" déclarent voter pour,
- les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 17 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Au vu du compte administratif 2014, il est décidé d'affecter les résultats 2014 pour le budget principal et les huit budgets annexes comme suit :

Budget principal départemental :

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2014 de **100 236 983,05 €** comme suit :

- **47 972 694,56 €** sur le compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- **52 264 288,49 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement)

- précise que le solde d'exécution d'investissement 2014 de **52 812 846,41€** est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 – reports à nouveau de l'exercice N-1 (dépenses d'investissement).

Budget annexe du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2014 comme suit :

- **3 193,13€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)

- précise que le résultat de fonctionnement 2014 est nul et qu'il n'y a donc pas lieu de l'affecter,

Budget annexe Assistance Technique Eau (ouvert en section de fonctionnement uniquement):

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2014 comme suit :

- **49 393,57€** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement)

Budget annexe Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe et Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2014 et l'excédent de la section d'investissement comme suit :

- **3 200€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement)
- **98 010,91€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement)

Budget annexe du Parc départemental

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement et de fonctionnement 2014 comme suit :

- **285 546,10€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – Solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement)
- **97 093,75€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement)

Budget annexe de Meurthe-et-Moselle Tourisme (ouvert en section de fonctionnement uniquement):

- précise que le résultat de fonctionnement 2014 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter,

Budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe et Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif des deux sections d'investissement et de fonctionnement 2014 comme suit :

- **652 045,31€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne 001 – Résultat d'investissement antérieur reporté (recette d'investissement)
- **168 243,54€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne 002 – Excédent de la section d'exploitation reporté (recette de fonctionnement)

Budget annexe de la Régie départemental de la colline de Sion-Vaudémont (ouvert en section de fonctionnement uniquement)

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2014 comme suit :

- **306 540,73€** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement)

Budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits :

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section d'investissement 2014 comme suit :

- **1 929 752,66€** en déficit d'investissement reporté sur la ligne D001 – solde d'exécution négatif reporté (dépense d'investissement)

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2014 comme suit :

- **578 833,09€** sur le compte 106-(recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir,
- les élus des groupes "Front de Gauche", "Socialiste Ecologiste et Républicain" et "Non Inscrits" déclarent voter pour.

RAPPORT N° 18 - SITUATION DES RESTES A RECOUVRER SUR EXERCICES ANTERIEURS. ADMISSIONS EN NON-VALEURS

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour un montant total de **279 376,37€** sur le budget principal, prélevées sur les lignes budgétaires suivantes :

- Dossiers RMI-RSA: chapitre 017 article 6541 sous fonction 567 pour un montant de 203 959,38€.

- Autres dossiers : chapitre 65 article 6541 sous fonction 01 pour un montant de 75 416,99€.

- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus RMI-RSA lors des années précédentes, pour un montant de **203 959,38 €**, à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 78 article 7817 sous fonction 01,

- et décide de constituer une provision pour risques et charges de **125 000,00 €** suite aux risques inhérents aux admissions en non valeur probables au titre des indus RMI-RSA émis en 2015, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 68 article 6817 sous fonction 01,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - BUDGET 2015 - REGULARISATION DE L'ACTIF DEPARTEMENTAL DU BUDGET PRINCIPAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Décide de procéder aux inscriptions d'ordre budgétaire telles que présentées dans le rapport et relatives :

- aux transformations d'avances remboursables en subvention conformément au rapport n° 78 de la commission permanente du 22 juin 2015,

- à l'admission en non-valeur pour 104 000 € des titres émis à l'encontre des entreprises en liquidation judiciaire,
- à l'acceptation de donations au musée du château des Lumières de Lunéville conformément au rapport n° 35 de la commission permanente du 2 février 2015 pour un montant de 546 000€,

- et décide d'intégrer en 2015 dans le patrimoine départemental l'ancienne gendarmerie de Gerbéviller, pour une valeur de 205 000€, à l'article 21321 "Immeubles de rapport".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 (DM N°1) -
CREATION, MODIFICATION ET CLOTURE D'AUTORISATIONS
PLURIANNUELLES**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de :

- procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,
- réaliser la reprise de provisions : 203 959,38€ pour le RSA,
- de réaliser la reprise de provisions de 1 000 000 € inscrite au BP 2015,
- de constituer la provision inscrite au BP 2015 de 125 000 € pour les indus rSa de l'exercice 2015,

- clôturer les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans le rapport,

- actualiser les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans les états IV C7 et IV C8 des éditions légales,

- conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent voter contre,
- les élus des groupes "Front de Gauche", "Socialiste Ecologiste et Républicain" et "Non Inscrit" déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 21 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE DETTE CONFORMEMENT
A LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR
CONTRACTER LES PRODUITS NECESSAIRES AUX BESOINS DE
FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des opérations de gestion active de la dette et de gestion de trésorerie effectuées au premier semestre 2015 conformément à la délégation donnée à son président.

**RAPPORT N° 22 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE
LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte, de ce que son président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 22 avril 2014, puis lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 28 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n°1402421-2, 1403363-1, 1403419-3, 1403405-1, 1403468-1, 1500042-1, 1403098-1, 1500117-2, 1500167-3, 1500335-3, 1500419-3, 1500417-1, 1403118-3, 1500416-3, 1500519-3, 1403477-3, 1500655-3, 1500832-1, 1500840-1, 1500841-1, 1500842-1, 1500878-3, 1500846-1, 1403436-3, 1500964-3, 1500893-1, 1500875-3 et 1500766-1.

- 2 affaires enregistrées à la Cour Administrative d'Appel de NANCY, sous les n° 14NC02331 et 15NC00333.
- 4 affaires enregistrées au Tribunal de Grande Instance de NANCY.
- 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de METZ.
- 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de NANCY.

- prend également acte, de ce que son président :

- * a décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans :
 - 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de SOISSONS,
 - 2 affaires enregistrées au Tribunal Correctionnel de NANCY,
 - 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de BRIEY
- * a déposé 1 requête en matière d'aliments, devant le Juge aux Affaires Familiales, près le Tribunal de Grande Instance de NANCY.
- * a décidé d'introduire 1 procédure en référé expertise devant le Tribunal Administratif de NANCY.
- * a décidé de renoncer à 1 assignation par devant le Tribunal de Grande Instance de NANCY.

- en dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 13 janvier au 12 mai 2015, 19 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 15 ont reçu une issue favorable.

**RAPPORT N° 23 - DESIGNATION DES CONSEILLERS
DEPARTEMENTAUX AU SEIN DES COMMISSIONS ET CONSEILS
D'ADMINISTRATION DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES QUALITE**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- * annule les désignations effectuées lors de la réunion du 27 avril 2015 au sein :
 - du comité de suivi de l'assistance technique dans le domaine de l'eau,
 - du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine,
 - de l'EPA Alzette- Belval.
- * Décide à l'unanimité de procéder aux désignations à main levée,

* désigne au sein de :

- EPFL :

- M. CASONI (*en tant que suppléant de M. CORZANI*),
- Mme BALON (*en tant que suppléant de M. HARMAND*),
- Mme BILLOT (*en tant que suppléant de Mme BEAUSERT-LEICK*),
- Mme NORMAND (*en tant que suppléant de Mme BOURSIER*),
- M. PENSALFINI (*en tant que suppléant de Mme LALANCE*),
- Mme MARCHAL-TARNUS (*en tant que suppléant de M. PIZELLE*),

- Commissariat d'investissement à l'innovation et à la mobilisation économique :

Titulaire : M. TROGRIC - Suppléant : M. SCHNEIDER,

- Commission consultative géographique sur la politique de l'eau Meuse :

2 Titulaires : Mme NORMAND et M. BLANCHOT,

- Centre psychothérapique de Nancy :

Titulaire : M. BAUMANN,

- Comité de suivi de l'assistance technique dans le domaine de l'eau :

- Mme BALON (*territoire de Longwy*),
- Mme BEAUSERT-LEICK (*territoire de Nancy-Couronne*),
- Mme RIBEIRO (*territoire de Briey*),
- M. PIZELLE (*territoire Val de Lorraine*),
- M. BAZIN (*territoire du Lunévillois*),

- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine :

Titulaire : Mme BOURSIER,

- EPA Alzette-Belval :

Titulaires : MM. KLEIN, ARIES, CASONI

Suppléants : Mmes BEAUSERT-LEICK, BALON et M. de CARLI.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 24 - GRANDE REGION : PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE INTERREG V A 2014-2020

M. ARIES, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve et soutient le projet de Programme Opérationnel INTERREG VA Grande Région

- choisit la proposition du Conseil Régional de Lorraine pour l'animation territoriale de ce programme ; fera part des points de vigilance exprimés par l'assemblée dans le courrier de réponse qui sera adressé au Conseil Régional de Lorraine,

- confirme la participation financière du Conseil départemental à hauteur de 101 000 € maximum pour toute la durée de ce programme,

- et autorise son président à signer tous les documents liés à ce programme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 25 - GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE (GECT) ALZETTE-BELVAL : PROGRAMME STRATEGIQUE 2015-2016 ET CONVENTION LORRAINE DE PARTENARIAT

M. ARIES, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- prend acte de la stratégie 2015-2016 du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette-Belval, et confirme que le Conseil départemental y prendra toute sa part,

- approuve la convention financière du versant français de répartition des frais de fonctionnement du GECT, avec un plafond de 16 000 € pour le Département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à signer cette convention, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la réunion est close à 17H00.

La prochaine réunion du Conseil départemental aura le **LUNDI 6 JUILLET 2015** à 9H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN